



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS
Subventions 2025

N°2024_168

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a reçu de l'Amicale du personnel municipal de Brignais une demande de subvention. Pour rappel, l'Amicale du personnel de Brignais et la Ville de Brignais sont liées par une convention pluriannuelle par laquelle la collectivité s'engage à soutenir financièrement l'association.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune pour l'Amicale du personnel municipal de Brignais telles que proposées par la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales », selon la répartition ci-dessous :
 - Subvention de fonctionnement 24 000 €
 - Participation exceptionnelle pour les 50 ans de l'association 3 000 €
- PRÉCISER que si la salle du Briscope est mise à disposition lors des 50 ans de l'association, la subvention exceptionnelle sera réduite de 850 €, soit un montant total de 2 150 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD